

Le sport pour tous

17 janvier 2024

Lors de la cérémonie des vœux 2024 aux associations, commerçants et instances participatives, le Maire, la conseillère municipale subdéléguée aux handicaps, les associations, les clubs et les comités partenaires ont signé une charte d'accès au sport pour tous.

Cette charte s'appuie à mettre en œuvre les principes exposés par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, à savoir la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Citoyen à part entière, l'accès à la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap pose les mêmes enjeux que pour les personnes valides :

- Renforcer l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap
- Permettre une pratique éducative régulière et encadrée au sein des clubs sportifs, c'est participer à l'expression de la pleine citoyenneté, favoriser l'inclusion et faire changer le regard sur le handicap

Cette charte traduit l'engagement de la Ville et celui des clubs signataires pour une société plus inclusive. **Cette démarche vise à convaincre encore davantage de clubs à la signer et s'engager.**

Clubs signataires

- La Cambronnaise
- Le RCSSBG
- Le St Sébastien Sud Loire Handball
- L' Association Golfique de Saint-Sébastien-sur-Loire
- Le Ping-Pong Club de Saint Sébastien

La charte Sport et Handicap



